



andi.beta.gouv.fr



APPEL À MANIFESTATION

ANDi, facilitateur d'immersions professionnelles pour les personnes en situation de handicap

[ANDi](#) est une [startup d'État](#) incubée à la Caisse des Dépôts, qui développe un service permettant aux personnes en situation de handicap de réaliser des immersions professionnelles. ANDi sera l'un des premiers services à intégrer [la plateforme nationale handicap](#) portée par la Caisse des Dépôts et la CNSA, et soutenue par Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.

Vous souhaitez participer au déploiement d'ANDi dans votre département ?

[Inscrivez-vous](#)

Contexte :

En 2018, 80% des demandeurs d'emploi ayant réalisé une immersion professionnelle (PMSMP¹) ont retrouvé un emploi dans les mois qui suivent. La PMSMP est donc un moyen particulièrement efficace de remobilisation vers l'emploi. Or sur la même période, seules 1,5% des immersions enregistrées par Pôle emploi ont été réalisées par des personnes en situation de handicap. Dans un contexte de chômage massif des personnes en situation de handicap, il est primordial de permettre un plus large accès à ce dispositif.

C'est pourquoi ANDi travaille sur le moyen de rendre l'immersion professionnelle plus facile d'accès et d'en faire un élément qualifiant dans le parcours d'emploi des personnes en situation de handicap. Pour cela, ANDi développe un service numérique permettant de renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap dans leur recherche d'immersions et apportant un appui aux structures accompagnantes et aux prescripteurs.

Objet de l'appel à manifestation :

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans la phase de déploiement de la première version du service numérique.

Au mois de septembre 2019, l'équipe ANDi a lancé une expérimentation dans le département du Val d'Oise (95) en proposant à des personnes en situation de handicap d'effectuer une immersion

¹ Période de mise en situation en milieu professionnel

professionnelle sous forme de PMSMP. Avec le concours de Cap Emploi et de Pôle emploi, une dizaine de personnes ont réalisé des immersions chez des employeurs, dans différents domaines d'activité, (grands groupes, PME, startup, association). Les retours positifs de la part des employeurs et des stagiaires, ainsi que le bilan de cette expérimentation, ont permis à ANDi d'étayer ses premières hypothèses de développement du service numérique.

Nous souhaitons identifier 3 ou 4 départements pilotes, susceptibles d'accueillir et de tester dès fin janvier 2020, la première version du service numérique ANDi.

La version bêta d'ANDi déployée fin janvier devrait permettre à des centaines de personnes en situation de handicap de pouvoir rechercher des entreprises et de bénéficier d'un appui numérique adapté à leur profil.

Je souhaite soutenir ANDi dans mon département ! Comment participer ?

Conditions et modalités de participation : 3 conditions à réunir.

- 1. Être situé dans l'une des régions suivantes :**
 - Bourgogne Franche-Comté
 - Auvergne Rhône-Alpes
 - Nouvelle-Aquitaine
 - Bretagne

- 2. Être impliqué dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, la prescription ou l'accueil en PMSMP :**
 - acteurs du service public de l'emploi (Cap Emploi, Pôle emploi, Missions locales)
 - collectivités territoriales ou conseils départementaux, en lien avec différents acteurs locaux sur un territoire
 - structures accompagnantes dans le domaine du handicap (associations, services d'accompagnement à l'emploi, structures d'insertion par l'activité économique, centre de rééducation professionnels, cellules de prévention de la désinsertion professionnelle...)
 - employeurs (publics/privés, grands groupes, TPE ou PME) ou associations

- 3. S'inscrire sur le lien suivant** afin d'être recontacté si votre département est sélectionné :

[Inscrivez-vous](#)

N'hésitez pas à relayer cette initiative autour de vous. Merci pour l'intérêt que vous portez à notre démarche.

Suivez ANDi sur les réseaux sociaux :



Contact: andi@beta.gouv.fr

Comment fonctionne ANDi ? Scénario d'usage à tester dans les territoires pilotes

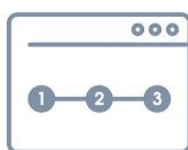
Avec le service ANDi, en tant qu'utilisateur *:

* PSH, prescripteurs, structures accompagnantes, aidants

1 Je suis guidé dans ma recherche d'immersion



J'accède au site ANDi

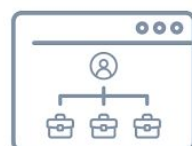


Je renseigne ma situation administrative au travers d'un pas-à-pas



Je définis mes critères de recherche pour trouver une immersion

2 J'ai accès à des conseils pour trouver une immersion près de chez moi



J'obtiens les résultats les plus pertinents par rapport à ma situation



Je suis conseillé et guidé dans ma prise de contact avec les employeurs



Je peux me faire accompagner par mon conseiller pour contacter les employeurs

3 Je peux suivre mes demandes dans mon espace personnel



Je crée mon compte utilisateur et je me connecte à mon tableau de bord



Durant ma recherche d'immersion, j'enregistre mes critères de recherche et mes demandes



Pendant et après mon immersion, je conserve mes documents de suivi administratifs (Cerfa, journal de bord, bilan)



Je peux donner accès à mon espace personnel à mon conseiller ou à un aidant